

La petite prairie bio SARL
Av du général de Gaulle - 9 allée de la Canopée
37140 Bourgueil
02 47 81 44 60
contact@biocoop-bourgueil.fr
Siret : 834 604 209 00025

PRÉFECTURE D INDRE ET LOIRE
Madame la préfète Marie LAJUS
37925 TOURS CEDEX 9

Bourgueil, le 19 novembre 2021

A l'attention de Madame la Préfète d'Indre et Loire,

Objet : Lettre de demande de vigilance sur l'attribution des quotas de prélèvement d'eau dans le bassin Loire Authion,

Lettre adressée en copie également à :

Michel Robquin sous-préfet de chinon
OUGC Authion monsieur Chaigneau chargé de mission eau et environnement
Monsieur PEGE Président du SMBAA
Madame Martine Chaigneau pour le conseil départemental de l'Indre-et-Loire
Monsieur Xavier Dupont Président de la communauté de commune CCTOVAL également vice-président du SMBAA
Monsieur Benoit Baranger Vice-président en charge de la commission Touraine Authion
Monsieur Pierre David
Monsieur Jean-Luc Dupont, président de la Communauté de communes Chinon Vienne Loire
Monsieur Jeannick CANTIN Président du SAGE Authion

Madame La Préfète,

Gérante du magasin Biocoop de Bourgueil, et également administratrice au sein de Bio Centre, association interprofessionnelle bio régionale, je tiens à vous alerter sur la mise en difficulté économique de maraîchers du territoire suite à l'attribution de quotas de pompage d'eau inadaptés attribués par Organisme unique de gestion collective (OUGC) de l'irrigation du bassin de l'Authion.

En effet, à ma connaissance, 5 producteurs certifiés en agriculture biologique situés sur le bassin Loire Authion, n'ont pas obtenus pour la campagne d'été 2021 et hivernale 2021-2022, les quotas nécessaires à la pérennité économique et à la viabilité de leur entreprise.

SARL ESS La petite prairie bio
Siège : Les maisons rouges
37340 Continvoir
834 604 209 00015

Magasin : 9 allée de la canopée
37140 Bourgueil
834 604 209 00025

Les quotas alloués pour ces maraichers sont très inférieurs aux prescriptions techniques indiquées par les techniciens de Bio Centre ainsi que les chambres d'agriculture dans leur guide pour le maraichage biologique. En effet, dans ces documents il est indiqué l'estimation suivante :

- 3 000 m³ d'eau pour 1ha de culture plein champ
- 1 m³ d'eau pour 1m² de culture sous serre.

Aussi en se basant sur ces chiffres, le prélèvement nécessaire pour ces producteurs en maraichage devrait être pour ces 17.1 ha au global de 39 415m³, (3000m³ – 695m³ d'eau pluviale = 2305m³) quand ils en ont obtenu 8 600m³ soit à peine 22% des volumes nécessaires à la pérennité des structures économiques.

Le magasin étant en proximité du département du Maine-et-Loire, je m'approvisionne également chez des producteurs situés dans le même bassin Loire Authion dans le département limitrophe. Or, ces producteurs n'ont pas éprouvé les mêmes difficultés car les quotas alloués sont cohérents avec leurs besoins en eau. En effet, pour 11.5 ha cultivés ils ont obtenu, l'équivalent de 26 000 m³ quand le volume théorique était de 26 500 m³.

L'un des objectifs des collectivités territoriales que sont la Région et le Département d'Indre-et-Loire, est d'améliorer la qualité de l'eau et préserver la biodiversité tout en soutenant un développement économique diversifié et viable. L'agriculture biologique est l'une des solutions pour répondre à ces problématiques sur notre territoire de par ses bénéfices environnementaux, sociaux mais aussi économiques.

Si les producteurs actuels, n'ont pas les moyens techniques et une répartition équitable de la ressource en eau nécessaire à leur activité, nous ne pourrions pas atteindre les objectifs fixés. C'est un enjeu fort pour les mois et les années à venir. La demande de prélèvement annuel devrait intervenir dans les semaines à venir, aussi, je me permets de vous alerter afin que ces structures économiques inclusives sur le territoire et peu productrices de CO² puissent obtenir les quotas nécessaires à leur viabilité économique.

Espérant que mes propos retiendront votre attention,

Je vous prie de recevoir madame la préfète, mes respectueuses salutations.

Paule Georget Borel

Gérante

